

Anémie infectieuse des équidés au Yukon

Printemps 2021

Programme de santé des animaux

Anémie infectieuse des équidés (AIE)

L'anémie infectieuse des équidés (AIE) a été diagnostiquée chez un cheval d'un groupe du sud du Yukon. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) réagit en imposant une quarantaine officielle et en soumettant les chevaux qui ont été en contact à des tests. La quarantaine restera en vigueur jusqu'à ce que les tests, le dépistage et la destruction des animaux infectés soient terminés.

L'AIE est une maladie du sang incurable qui se transmet par les piqûres d'insectes et l'utilisation de matériel contaminé. On sait que la maladie est présente au Yukon et dans d'autres provinces où les chevaux du Yukon pourraient être exposés. Un test de Coggins effectué par un vétérinaire accrédité est l'unique moyen de savoir si un cheval est infecté. L'ACIA intervient lorsqu'un cheval a reçu un résultat positif à un test de dépistage.

Prévention

Il n'existe aucun traitement à l'AIE et les chevaux infectés sont porteurs du virus pour le reste de leur vie. Il n'existe pas non plus de vaccin. Une gestion serrée est donc le seul moyen de réduire les risques d'exposition de vos chevaux à la maladie. Afin d'éviter que vos animaux ne la contractent :

- Exigez la preuve d'un résultat négatif au test de Coggins – autrement dit, la confirmation que l'animal n'a pas été exposé au virus – pour chaque cheval qui rejoint votre troupeau.
- N'accouplez que des chevaux présentant un résultat négatif au test de Coggins. Pour l'insémination artificielle, n'utilisez que le sperme d'étalons ayant eux aussi obtenu un résultat négatif au test.
- Imposez une quarantaine d'au moins 45 jours aux chevaux nouvellement arrivés avant de les introduire dans votre troupeau. Surveillez l'apparition de tout signe de maladie : fièvre, perte d'appétit, apathie, faiblesse, etc. Demandez conseil à un vétérinaire si vous croyez avoir décelé la présence d'une maladie.
- Injectez les vaccins ou médicaments avec des aiguilles et des seringues jetables. N'utilisez jamais la même aiguille pour plus d'un cheval.
- Stérilisez les instruments de dentisterie après chaque utilisation ou avant de vous en servir pour un autre cheval.
- Évitez tout contact entre vos chevaux testés (qui ont obtenu un résultat négatif) et tout équidé dont le statut relatif à l'AIE vous est inconnu. Assurez-vous que ce dernier ne s'approche jamais à moins de 200 mètres de vos chevaux. À cette distance, les insectes piqueurs ont peu de chance de transmettre le virus actif à un autre cheval.



Renseignements

Section de la santé animale
Gouvernement du Yukon
867-667-5600 ou
1-800-661-0408, poste 5600

C.P. 2703 (V-7)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Courriel : animalhealth@yukon.ca

- Éloignez les mouches et les insectes piqueurs; gardez vos prés et vos bâtiments propres et changez fréquemment l'eau des abreuvoirs. Les chasse-moustiques, même s'ils peuvent s'avérer efficaces, ne feront pas disparaître tous les insectes nuisibles.

Symptômes

L'anémie infectieuse des équidés peut se manifester de diverses façons : baisse d'énergie, fatigue, dégradation de l'état corporel et faiblesse causée par l'anémie. Autres symptômes possibles : fièvre (jusqu'à 41 °C), apathie, perte d'appétit, respiration rapide, transpiration, perte de poids, larmolement, membres enflés, décoloration des gencives, faible pouls, coliques ou avortement spontané.

Puisque leurs fonctions immunitaires sont altérées, les chevaux infectés risquent de contracter d'autres maladies (pneumonie, etc.). Certains chevaux ne présenteront jamais de symptômes et, dans certains cas, la maladie se manifestera par des crises – déclenchées par un stress (travail intense, chaleur ou gestation) – suivies de période de rémission.

Transmission

Le principal mode de transmission de la maladie est l'utilisation d'outils contaminés (matériel de pansage, aiguilles, instruments médicaux ou de dentisterie) pour plus d'un cheval. Les insectes piqueurs peuvent transporter et transmettre le virus, les poulains y sont exposés in utero et les juments peuvent être infectées par le sperme d'un étalon porteur de la maladie.

Diagnostic

Le diagnostic de l'AIE se pose à la suite d'un contrôle sanguin (test de Coggins) qui permet de détecter les anticorps que les chevaux produisent lorsqu'ils sont exposés à la maladie. Pour ce faire, les vétérinaires font analyser les échantillons par des laboratoires agréés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

En tant que propriétaire, c'est à vous de décider si vous devez faire faire le test à votre cheval et d'en payer les coûts afférents. La preuve d'un résultat négatif au test de Coggins est souvent exigée pour participer à une activité de groupe, prendre part à un concours ou mettre son cheval en pension.

Réglementation et contrôle de la maladie

Conformément au programme de lutte contre l'AIE, l'ACIA assume l'obligation d'intervention et les services qui y sont associés sont fournis gratuitement aux propriétaires d'équidés.

L'Agence est avisée dès qu'un animal testé est diagnostiqué comme « sujet positif ». Elle déclare alors l'endroit où il se trouve « foyer de la maladie » et impose des restrictions de déplacement aux animaux qui y sont gardés. Tous les équidés qui ont été en contact avec le sujet positif dans les 30 jours précédant son test doivent être testés eux aussi.

L'ACIA exigera l'élimination des sujets positifs qui présentent des signes cliniques de la maladie. Si votre cheval a obtenu un résultat positif au test, mais ne présente aucun symptôme, vous avez le choix entre le faire euthanasier ou le garder en quarantaine permanente. Les modalités de la quarantaine seront établies par l'Agence dans le but d'empêcher la propagation de l'AIE.

Une indemnité est versée par l'ACIA pour tout cheval éliminé selon un barème établi par règlement en vertu de la Loi canadienne sur la santé des animaux.

Section de la santé animale

La Section est responsable des activités de surveillance et de diagnostic concernant la santé des animaux sauvages et domestiques.

Les services de laboratoire fournis par la Section et l'expertise en médecine vétérinaire de ses employés contribuent à protéger la santé publique et le bien-être animal.

La Section de la santé animale et le laboratoire se trouvent dans les locaux du ministère de l'Environnement au 10 Burns Road à Whitehorse.